

Projet de forage d'exploration pétrolière sur le permis de Guyane Maritime

Information et échanges préalables

Compte rendu de la réunion publique du 7 décembre 2017

Hôtel de ville de Saint-Laurent du Maroni

En tribune :

- Pour Total E&P Guyane Française
 - Frédéric Linsig, directeur général
 - Christiane Eygun, responsable Hygiène Sécurité Environnement (HSE)
 - Céliane Ringuet, responsable des Relations extérieures
 - Philippe Essel, responsable Forage/Puits du projet
- Pour le bureau d'études Créocéan
 - Eric Dutrieux, directeur des Études scientifiques

Début de la réunion à 18h45

15 participants

Déroulé

1. Ouverture de la réunion
2. Présentation synthétique du projet et de son contexte
3. Echanges avec les participants
4. Présentation détaillée du projet
5. Echanges avec les participants
6. Pour conclure

1. Ouverture

Léon Bertrand, maire de Saint-Laurent du Maroni, est heureux d'accueillir cette réunion dans la salle municipale. Il souhaite que l'information diffusée soit la plus authentique et complète possible sur ce grand projet. Il ajoute que le territoire a besoin de signaux forts.

Claude Chardonnet, C&S Conseils, modératrice de la réunion, présente les principes de la démarche volontaire d'information et d'échange : ouverture à tous, mise à disposition de l'information, équivalence entre les participants dans le respect des règles démocratiques, argumentation des avis et traçabilité des échanges avec les comptes-rendus des réunions. Elle détaille également le déroulé de la réunion.

Frédéric Linsig, directeur général de Total E&P Guyane Française, présente les acteurs concernés par le projet et leurs rôles respectifs : Total E&P Guyane Française, le porteur du projet ; le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Economie, autorités compétentes pour l'octroi du permis exclusif de recherches dit permis de Guyane Maritime ; le préfet de Guyane, autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'ouverture de travaux miniers dite autorisation de forage dans le périmètre du permis de Guyane Maritime et la DEAL* de Guyane, service de l'Etat chargé de l'instruction administrative de la demande d'autorisation de forage ; la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) et les collectivités locales, autorités politiques dont les avis sont également sollicités pendant l'instruction administrative de la demande d'autorisation de forage et qui seront mobilisées en vue des retombées socio-économiques du projet pour le territoire.

Il détaille ensuite le calendrier prévisionnel du projet, rendu possible grâce à une prolongation du permis de Guyane Maritime autorisée par arrêté ministériel du 14 septembre 2017 :

- Une phase de préparation conduite par Total, comprenant la phase volontaire d'information et d'échanges préalables, afin de déposer une demande d'autorisation d'ouverture de travaux (AOT) en préfecture au premier trimestre 2018 ;
- Une phase d'instruction administrative par la DEAL de Guyane susceptible de déboucher sur l'organisation d'une enquête publique au deuxième trimestre 2018, à la suite de laquelle le Préfet de Guyane prendra sa décision;
- En cas de décision d'autorisation de forage intervenue à l'automne 2018, le forage du puits d'exploration pourra avoir lieu à partir de janvier 2019 pour des résultats exploitables à partir d'avril 2019.

Frédéric Linsig souligne que le projet de Total E&P Guyane Maritime repose sur trois piliers : un volet industriel et technique, un engagement fort sur le plan environnemental et un engagement tout aussi important sur le plan des retombées socio-économiques pour le territoire.

* DEAL : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement

2. Présentation synthétique du projet et de son contexte

Le projet en bref

Frédéric Linsig présente le contexte pétrolier du plateau des Guyanes, siège d'une exploration pétrolière intense – dont des découvertes importantes au large du Guyana par la compagnie Exxon Mobil. Il indique que les sites de production pétrolière au large du Brésil se situent plus au sud, le nord n'étant pour l'instant que très peu exploré. Frédéric Linsig explique que la séparation des continents africain et sud-américain il y a 100 millions d'années a contribué à la formation du plateau sous-marin de Demerara au large de la Guyane, qui constitue une frontière naturelle entre l'espace maritime guyanais et le bassin du Guyana et du Suriname : l'existence de ce plateau vient donc contredire la rumeur d'une soi-disant nappe pétrolière unique à l'échelle du plateau des Guyanes qui serait exploitée par les Etats voisins au détriment de la Guyane.

Frédéric Linsig expose ensuite le périmètre général du permis de Guyane Maritime et plus particulièrement le périmètre restreint envisagé pour le forage d'exploration situé à 150 kilomètres de la côte guyanaise, au centre du périmètre du permis, en eaux très profondes. Il indique que cette zone est différente de celle explorée par Shell, située au sud-est du périmètre du permis de Guyane Maritime – avec un forage positif et quatre autres négatifs. Total a repris les études réalisées sur le périmètre du permis de Guyane Maritime et a déterminé que la zone centrale avait un potentiel plus important.

Frédéric Linsig rappelle que le projet porté aujourd'hui par Total est un projet d'exploration qui pourra déboucher sur une exploitation pétrolière uniquement si le forage réalisé permet de découvrir du pétrole et que cette découverte présente des caractéristiques la rendant économiquement exploitable. Il ajoute que les retombées socio-économiques locales sont bien plus importantes en phase d'exploitation pétrolière qu'au stade de l'exploration.

Enfin, il souligne l'expérience du groupe Total dans l'exploitation en mer profonde et très profonde : Total a ainsi participé à plus de 300 puits dans le monde depuis 2010, et ce sans incident.

Le contexte du projet

Frédéric Linsig explique les raisons de la poursuite de l'exploration pétrolière dans le contexte de lutte contre le réchauffement climatique entériné par l'Accord de Paris sur le Climat conclu le 12 décembre 2015 : il commente à cet effet les prévisions de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) qui annoncent la baisse de la part du pétrole à 25% de la demande mondiale en 2035 contre 31% en 2016 , et soulignent que le pétrole conservera cette place importante dans l'économie mondiale, compte tenu des besoins du transport aérien, pour la production de plastiques, de textiles... Il indique également que selon les projections réalisées par l'AIE, la part du charbon passera de 28 % de la demande mondiale en 2016 à 16 % en 2035, tandis que les énergies renouvelables passeront de 9 % à 23 %.

Frédéric Linsig détaille les leviers d'action de Total pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique : développement des énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique des installations du Groupe, optimisation du mix énergétique actuel.

3. Echanges avec les participants

Pierre Christophe indique découvrir le projet de Total. Comme tout Guyanais, il a suivi les forages réalisés par Shell. Il se dit réticent au projet, arguant d'une situation catastrophique dans le delta du Niger, pollué entre autres par l'exploitation pétrolière de Shell. Il a assisté à la COP 23 où il a rencontré des représentants de peuples indigènes en Argentine et en Amérique Centrale qui ont mis l'accent sur la disparition de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes liés à l'installation d'immenses parcs éoliens.

Il demande des précisions sur la notion d'incident mentionnée par Total lors de sa présentation. Il évoque également l'invalidation de l'étude d'impact réalisée par Total sur un projet situé au Brésil. Il ne remet pas en cause le besoin de pétrole dans le monde – il est lui-même venu en voiture à la réunion publique – mais il se dit très inquiet sur les risques liés à des forages au large de la Guyane, au vu des nombreuses marées noires survenues dans le monde ces dernières années.

Léon Fabio estime que la dépendance au pétrole perdurera jusqu'en 2035. Il souhaite que Total donne des chiffres sur les retombées pour la Guyane : l'emploi, l'investissement, la participation de l'Etat... Citant l'affaire des Paradise Papers, il estime qu'il y a suffisamment d'argent qui circule pour créer des opportunités économiques en Guyane, que ce soit l'exploitation du pétrole ou celle de l'or. Il souligne que l'économie guyanaise a besoin de ces opportunités. Il se demande si des négociations fiscales ont lieu entre Total et les collectivités guyanaises.

- **Les impacts environnementaux**

Frédéric Linsig indique que Total s'engage à réaliser ses projets dans le respect des populations locales en s'intégrant au territoire local. Il souligne qu'un projet industriel, quel qu'il soit – nouvelle ligne de métro, forage pétrolier, etc. – occasionne toujours des impacts : il relève de la responsabilité des porteurs de projet d'évaluer précisément ces impacts potentiels et de mettre en œuvre les mesures adéquates afin de les supprimer, les réduire ou les compenser. C'est dans ce cadre que Total mène une étude environnementale pour disposer d'une connaissance complète de la zone et protéger ainsi l'environnement.

- **Les retombées socio-économiques**

Frédéric Linsig explique qu'à ce stade, le projet relève de l'exploration : il n'y a pas de production de pétrole, donc pas de revenus générés. En cas de découverte de pétrole, des échanges pourront avoir lieu sur les retombées socio-économiques et fiscales dans le cadre d'une activité d'exploitation pétrolière. Il précise que Total E&P Guyane est une société française qui paie ses impôts en France ; en cas d'exploitation, la fiscalité en vigueur s'appliquera. Dans le cadre du droit minier, une redevance sera versée pour moitié à l'Etat et pour moitié à la CTG. Cette redevance dépendra de la quantité de pétrole exploitable et du prix du pétrole.

Pierre Marchal indique que le prix du baril offshore se situe autour de 60 dollars. Il se demande comment Total peut rendre son projet guyanais rentable dans un contexte de pétrole cher.

- **La rentabilité du projet**

Frédéric Linsig indique que les projets pétroliers offshore actuels peuvent être rentables avec un prix du baril plus faible. Il fait état de la robustesse du modèle de Total, y compris en cas de baisse du prix du baril. Il indique également que la rentabilité du projet dépendra de la quantité de pétrole découverte. Il rappelle que si Total ne maîtrise pas le prix des matières premières, le Groupe sait maîtriser le coût, le dimensionnement et le planning de ses projets.

4. Présentation détaillée du projet

Qu'est-ce qu'un forage d'exploration ?

Philippe Essel, responsable Forage/Puits du projet, présente les caractéristiques du navire de forage, qui peut accueillir 200 personnes environ à son bord. Le fonctionnement de ce navire nécessite une logistique importante – acheminement des équipes, approvisionnement du matériel, hélicoptères. Il précise que le séjour des équipes dure environ 4 semaines. Il présente la coupe géologique-type d'un réservoir pétrolier ainsi que la position du navire.

Philippe Essel détaille ensuite les compétences requises et les processus éprouvés de Total en matière de forage. La politique définie au niveau du Groupe se traduit par l'élaboration de directives dans chaque secteur d'activités – ici la branche Exploration & Production (E&P) ; celles-ci sont déclinées en règles et spécifications pour chaque entité – ici les métiers du forage. Concrètement, Total dispose de guides et de manuels, fait réaliser des audits sur ses projets et bénéficie de très nombreux retours d'expériences qui consolident son expertise en matière de forage offshore. Philippe Essel donne des précisions sur la formation des équipes de forage : les superviseurs sont envoyés sur site après une formation initiale ; des tests de la chaîne de commandement sont réalisés à de nombreuses reprises ; les superviseurs ont également l'obligation de passer tous les deux ans une certification internationale « Contrôle de puits », composée d'épreuves théoriques et pratiques.

La connaissance de l'environnement et les mesures de protection

Christiane Eygun, responsable Hygiène Sécurité Environnement (HSE) Total E&P Guyane Française, indique que les milieux naturels concernés ainsi que les impacts potentiels du projet seront décrits dans l'étude d'impact environnemental, qui fera partie du dossier de demande d'autorisation des travaux de forage qui sera déposé en préfecture. Elle précise que l'étude sera examinée par les services de l'Etat et rendue publique dans le cadre de l'enquête publique.

Christiane Eygun explique que de nombreuses données environnementales maritimes sont déjà disponibles pour la Guyane, mais que Total a souhaité actualiser et approfondir sa connaissance de l'environnement en confiant au bureau d'études Créocéan le soin de conduire une campagne scientifique pour mieux caractériser l'état initial de l'environnement.

Eric Dutrieux, directeur des études scientifiques de Créocéan, précise que les données disponibles sur le milieu maritime guyanais concernent surtout la mégafaune – tortues, cétacés, grands poissons, oiseaux – et ont permis de définir des périmètres d'inventaire de Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF). Il indique que l'étude environnementale pour le projet s'intéresse aux fonds marins dans la zone de forage, mais aussi aux zones rocheuses délimitant le plateau continental. Il s'agit d'évaluer la richesse naturelle du milieu.

Pour cela, un bateau d'étude sillonne la zone depuis quarante jours et emploie différents moyens : prélèvements d'eau, de sédiments et d'organismes aquatiques sur les fonds marins dans la zone de forage ; prise de photos et de vidéos des fonds marins ; observation de la mégafaune. Dans les zones rocheuses en limite du plateau continental, une équipe du Muséum national d'histoire naturelle procède à des prélèvements et observations pour décrire les fonds marins de ce secteur et identifier les habitats et espèces qui s'y trouvent.

Eric Dutrieux présente ensuite les résultats de ces investigations. La zone de forage se caractérise par des fonds vaseux dans lesquels la plupart des espèces observées s'enfouissent. L'observation de la mégafaune a permis d'identifier plusieurs espèces passant dans la zone : cétacés, oiseaux, tortues et grands poissons – Eric Dutrieux précise que des campagnes d'observation ultérieures sont prévues de janvier à mai 2018, à la même période de l'année que celle prévue pour le forage. Enfin, la zone rocheuse délimitant le plateau continental se caractérise par un relief accidenté et envasé ; la faune a colonisé cet espace en îlots discontinus. Il présente un extrait vidéo capté par une caméra envoyée dans les fonds marins.

Christiane Eygun explique qu'une fois l'environnement du projet précisément connu, il est nécessaire d'identifier les impacts potentiels du projet afin de définir les mesures pour éviter ou réduire ces impacts lorsque c'est possible, ou les compenser sinon. Il s'agit ensuite de mettre en œuvre un suivi des impacts résiduels tout au long du forage et, en complément, de se préparer aux situations d'urgence – définition de stratégies, de procédures et de moyens à mettre en œuvre pour faire face à un événement majeur.

Les retombées socio-économiques du projet pour le territoire

Céliane Ringuet, responsable des Relations extérieures de Total E&P Guyane Française, précise que le projet se situe aujourd'hui dans une phase d'exploration aux retombées très différentes d'une phase d'exploitation. Elle présente un schéma recensant les biens et services mobilisés par le projet en phase d'exploration : au centre du schéma ceux apportés par des entreprises spécialisées dans l'exploration pétrolière qui ne peuvent être fournis localement. La première et la deuxième couronne du schéma identifient les opportunités de contrats en matière d'hôtellerie-restauration, de logistique, de transport, de sécurité notamment.

Céliane Ringuet détaille ensuite les engagements de Total pour impliquer le territoire en phase d'exploration et aider les entreprises à se saisir des opportunités offertes par un tel projet de forage.

Le porteur de projet s'engage ainsi à publier les appels d'offres par anticipation dans la mesure du possible, pour permettre aux entreprises locales de se préparer et de répondre. Elle donne l'exemple du Grand port maritime de Guyane avec lequel Total a engagé des échanges pour identifier comment intégrer le site portuaire de Dégrad des Cannes dans la chaîne logistique du projet. Egalement, elle indique qu'un fond de 10 millions d'euros sera mobilisé et affecté, en partenariat avec la CTG à des secteurs-clés de l'économie guyanaise.

Elle présente enfin le dispositif Total Développement Régional, qui a pour vocation de soutenir les PME françaises. Ce dispositif a été initialement mis en place par le Groupe afin de dynamiser le tissu économique présent autour de ses sites en France ; il s'est étoffé d'un soutien des PME souhaitant innover ou s'exporter à l'international.

Frédéric Linsig conclut la présentation en rappelant que le projet de Total est un projet industriel qui se veut exemplaire en matière de sécurité et de protection de l'environnement marin. Il souligne l'engagement de Total à diffuser à tous une information claire et accessible sur l'avancement du projet. Il réitère la volonté de Total de s'impliquer fortement en Guyane sur le plan socio-économique dans le cadre de son projet.

5. Echanges avec les participants

Chris Chaumette, conseiller municipal de Saint-Laurent du Maroni et conseiller communautaire, souhaite connaître la distance entre la zone de forage et l'ouest guyanais. Il demande également des précisions sur le volume de déblais remontés en phases d'exploration et d'exploitation.

- **La distance entre la zone et l'ouest guyanais**

Frédéric Linsig estime que Saint-Laurent du Maroni se situe à environ 180 à 200 km de la zone de forage et s'engage à donner la distance précise dans le présent compte-rendu¹.

- **Les volumes de déblais**

Frédéric Linsig indique que le circuit entre le bateau et le forage est totalement hermétique ; les déblais remontés sont lavés sur le navire avant rejet en mer ou transfert à terre en respectant des normes encadrées par la loi.

Philippe Essel précise que pendant tout le forage d'exploration, environ 1 000 tonnes de déblais (morceaux de terrains traversés pendant le forage mélangés au fluide de forage) seront extraits.

Sylvie Nadin remercie les intervenants pour leurs exposés. Elle s'inquiète des nuisances sonores et des vibrations occasionnées par le forage qui impacteront la faune de cet espace d'intérêt écologique et demande si cela a été pris en compte. Elle revient sur les plans d'urgence évoqués par les intervenants et demande des précisions sur ce qui pourrait être mis en place en cas de pollution d'hydrocarbures pour limiter celle-ci et compenser la perte

¹ Distance de la zone de forage à Saint-Laurent du Maroni : environ 250 km

biologique occasionnée. Elle souligne que la Guyane est très attachée à la pêche. Elle ajoute que l'étude d'impact de Total au Brésil a été rejetée sur la prise en compte des risques de marée noire.

- **Les nuisances sonores**

Christiane Eygun indique que le navire de forage sera en mer pendant trois mois, ce qui occasionnera du bruit. Elle précise que ces nuisances sonores sont prises en compte et décrites dans l'étude d'impact environnemental : l'impact du bruit sur les espèces marines sera évalué et une modélisation de la propagation du bruit dans l'océan sera réalisée. L'ensemble de ces informations seront accessibles lors de l'enquête publique. Les retours d'expérience dans des environnements similaires montrent que les niveaux de bruit émis perturbent très peu les espèces marines, occasionnant tout au plus un éloignement temporaire de la zone de forage.

- **La gestion de l'urgence**

Christiane Eygun explique que Total élabore pour chaque projet, conformément à la réglementation, un plan d'urgence qui décrit les scénarios d'accidents et les moyens mis en place pour y faire face. Le plan d'urgence est basé sur une mobilisation par étapes : en cas d'incident mineur – petite fuite, par exemple –, des moyens d'intervention seront disponibles sur le bateau de forage ou un navire de soutien situé à proximité ; en cas d'incident plus sérieux – fuite importante - des moyens supplémentaires localisés à Cayenne pourront être mis en œuvre ; les pouvoirs publics pourront également être sollicités ; en cas d'événement majeur, Total E&P Guyane Française pourra faire appel à des moyens supplémentaires exceptionnels d'intervention sur les zones de forage par le biais de conventions conclues avec des acteurs internationalement reconnus préalablement au démarrage du forage. **Christiane Eygun** indique que cette méthode est mise en œuvre et éprouvée sur tous les chantiers de Total. A titre d'exemple, elle indique qu'en cas de fuite de pétrole, Total mettra en œuvre des dispositifs anti-pollution visant à disperser ou à récupérer le pétrole.

Philippe Essel ajoute qu'à la suite de la pollution du golfe du Mexique par le puits Macondo, les techniques visant à arrêter la fuite et à lutter contre la pollution en mer ont été améliorées par les industriels pour éviter qu'une telle catastrophe ne se reproduise. Ces techniques, notamment développées par les Etats-Unis, pourront être mises à la disposition du projet guyanais, en raison de sa proximité géographique. Les équipements nécessaires peuvent être acheminés par bateau, voire par avion en cas de besoin. Il est également possible de réaliser un puits de secours qui capte le pétrole du puits principal et de le condamner ensuite – ce qui a été fait dans le cadre du puits Macondo.

Laurent Gleyse souligne que Total est une multinationale présente partout dans le monde, comme en attestent la carte des forages présentée. Il considère les forages pétroliers très risqués, rappelant que la richesse de la vie provient des océans et craignant que leur détérioration ne conduise à la fin de l'humanité. Il salue l'effort de Total de venir présenter son projet jusqu'à Saint-Laurent-du-Maroni, jugeant que cela s'inscrit dans un processus citoyen et démocratique. Néanmoins, il estime que ce genre de projets ne permettra pas de respecter l'objectif fixé par l'accord de la COP 21, estimant nécessaire que 80 % des matières fossiles demeurent inexploitées pour parvenir à limiter le réchauffement climatique à 2 °C. Il juge que

la réussite de la transition énergétique passe par l'implication de chaque citoyen et souligne qu'il existe déjà des alternatives au plastique, comme les matières végétales. Il craint que l'évolution des technologies ne suffise pas à empêcher de futures pollutions de survenir. Il souhaite que Total ne trouve pas de pétrole.

Frédéric Linsig indique respecter cet avis. Il souligne que si le Groupe est d'échelle mondiale, Total est une entreprise française qui emploie 30 000 personnes en France. Par nature, l'entreprise est mondiale car peu de pétrole a été découvert en France. Il ajoute qu'en effet, aujourd'hui il n'est plus possible de faire fi du réchauffement climatique dans la mise en œuvre de projets industriels et souligne l'engagement de Total dans la transition écologique de l'économie.

Léon Fabio souhaite savoir à quel stade un événement mineur est qualifié de majeur, soulignant au passage que l'aéroport de Guyane est fermé le soir. Il demande également si la modélisation d'une éventuelle marée noire a déjà été réalisée. Par ailleurs, il estime que contrairement à ce qui a été dit, la zone du projet n'est pas un « lieu de passage », mais un « lieu de vie » pour les animaux ; de même, il considère que les animaux ne s'éloigneront pas « naturellement » de la zone de forage au moment des travaux, car le forage n'a rien de naturel selon lui. Il revient enfin sur le volet socio-économique et demande si des PME issues des DOM-TOM ont été soutenues par le dispositif de Total Développement Régional

- **La qualification des incidents**

Christiane Eygun indique que le terme incident peut recouvrir plusieurs situations : une fuite au débit réduit sur le bateau avec une quantité minimale rejetée en mer sans conséquence à long terme sur l'environnement sera qualifiée d'incident mineur, un incendie maîtrisé pourra constituer un incident plus sérieux et une fuite continue avec un débit important constituera un événement majeur.

- **La description des fonds marins**

Eric Dutrieux souligne que le caractère vaseux des fonds marins n'est pas synonyme de pauvreté, comme en témoigne l'importante diversité de la faune enfouie : l'étude scientifique vise simplement à décrire les caractéristiques du milieu, sans jugement de valeur.

- **Les retombées socio-économiques**

Céliane Ringuet explique que le dispositif Total Développement Régional n'a pas encore été mobilisé dans les DOM-TOM. Elle précise que les trois dispositifs de soutien aux PME interviennent en complément d'autres financements – Total n'est jamais le premier financeur. Elle ajoute que les PME candidates doivent satisfaire des conditions strictes pour pouvoir bénéficier d'un tel soutien et que la nature du tissu économique guyanais s'y prête tout particulièrement.

Un participant demande si des bateaux de pêche ont été croisés pendant la campagne d'observation scientifique.

Judith Priam souhaite savoir si les données environnementales déjà disponibles et celles acquises par Total permettent de connaître suffisamment le fond marin pour pouvoir le protéger. Plus particulièrement, elle demande depuis quand sont réalisées des cartes de migration de la mégafaune marine. Elle s'interroge sur la durée des observations réalisées, considérant qu'il est nécessaire de s'appuyer sur des observations de 3 à 4 ans dans le cadre d'une étude d'impact. Elle demande également des exemples de projets de Total menés sur des configurations géologiques semblables – poches imperméables superposées. Enfin, elle demande si les Etats voisins ont été consultés sur ce projet, car ils peuvent être concernés par les impacts potentiels du forage guyanais.

- **La pêche**

Eric Dutrieux indique que plusieurs bateaux de pêche ont été observés à proximité de la zone d'étude.

- **Les données environnementales**

Eric Dutrieux souligne que les observations de la mégafaune pendant la campagne complètent une étude bibliographique réalisée à partir des données disponibles. Il ajoute qu'une campagne complémentaire sera menée entre Janvier et Mai 2018, sur des périodes de 5 jours par mois.

- **L'expertise de Total sur des configurations géologiques similaires**

Philippe Essel indique que la configuration guyanaise est semblable à de nombreux sites dans le monde.

- **La coopération régionale**

Frédérique Linsig indique que l'information des Etats voisins se fera dans le cadre de la convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes. Il précise que la France est signataire de la convention et que les informations nécessaires seront transmises aux autres Etats signataires de la convention via le centre de coordination basé à Curaçao. Il souligne que le Brésil et le Suriname ne sont pas signataires de la convention, tout en indiquant qu'une convention bilatérale est en cours d'élaboration entre la France et le Brésil.

Judith Priam insiste sur l'importance des études des courants, soulignant que le fonctionnement des courants marins demeure mal connu : elle souhaite savoir s'il est certain que les économies caribéennes ne seront pas touchées en cas de marée noire en Guyane. Revenant sur les 262 observations d'oiseaux pour 24 espèces identifiées, elle demande à connaître la durée et la période des observations.

- **Les données environnementales**

Eric Dutrieux indique que les observations de l'avifaune ont été réalisées dans le cadre de la campagne qui se termine, soit 50 jours d'observation en novembre et décembre.

La modélisation des courants

Christiane Eygun précise que Total a engagé un cabinet spécialisé dans la modélisation des vents et des courants : ces données permettront de modéliser la dérive potentielle des nappes de pétrole. Elle rappelle que des moyens d'intervention pour disperser ou récupérer les nappes de pétrole seront déployés avant qu'elles n'atteignent des zones sensibles.

6. Pour conclure

Claude Chardonnet dresse la liste des **principaux thèmes abordés** lors des échanges au cours de la réunion :

- Sur les raisons du projet
 - La réserve exprimée compte tenu du changement climatique
 - La compréhension des besoins en pétrole
- Sur les impacts sur l'environnement
 - Les risques pour les milieux naturels guyanais (références aux accidents des forages au large)
 - Le plan d'urgence, la gradation événement mineur-majeur
 - Le dérangement des espèces protégées et des ressources halieutiques
 - La qualité des études environnementales notamment l'état initial
 - La coopération et la consultation interrégionales
- Sur le volet socio-économique
 - L'attente de clarification des retombées socio-économiques
 - La rentabilité du projet
- Sur le volet technique
 - La distance du projet de forage aux communes de l'ouest du littoral
 - Le volume des boues remontées
- Sur la démarche d'information et d'échanges :
 - Une initiative appréciée

Frédéric Linsig remercie les participants pour cet échange qui a permis d'aborder de nombreux sujets et indique qu'un compte-rendu sera publié sur internet. D'autres réunions publiques se tiendront et la synthèse des comptes rendus sera jointe au dossier de demande d'autorisation qui sera adressé au préfet de Guyane. Il indique que le public peut continuer de poser des questions par mail en écrivant à l'adresse info.guyane-maritime@total.com.

Clôture de la réunion à 20h40